

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**Halle et marchés communaux**

Rapport annuel 2012 du délégataire

EXPOSE DES MOTIFS

La société Lombard & Guérin exploite sous forme d'une Délégation de Service Public (DSP), les marchés aux comestibles d'Ivry-sur-Seine.

Comme chaque année, le délégataire a transmis à la Commune son rapport annuel pour la gestion de l'année 2012. Ce rapport correspond à la 4^{ème} année de la DSP sur les 5 prévues et le contrôle s'effectue donc au moment où nous sommes en cours de procédure pour le renouvellement de la DSP.

Le compte d'exploitation de l'exercice 2012 est détaillé dans le tableau ci-après :

	REALISE 2011	REALISE 2012
Redevance	52 934 €	61 329 €
Frais de personnel (y compris le transport)	161 853 €	151 335 €
Transport	4 714 €	Compris dans frais de personnel
Fluides	9 390 €	17 387 €
Entretien & réparation locatifs	11 923 €	10 294 €
Nettoisement du marché	1 013 €	523 €
Entretien des biens du délégataire	1 579 €	6 713 €
Assurances	4 687 €	4 440 €
Amortissements	32 720 €	22 211 €
Divers	9 416 €	5 940 €
Animations commerciales – Développement des marchés	52 879 €	29 013 €
Frais généraux	32 688 €	32 033 €
TOTAL DES CHARGES	375 796 €	341 218 €
Droits de place des commerçants abonnés	203 692 €	208 306 €
Droits de place des commerçants volants	150 246 €	145 052 €
Récupération des consommations électriques	6 139 €	6 580 €
Autres recettes	1 463 €	0 €
TOTAL DES PRODUITS	361 540 €	359 938 €
Provisions animations commerciales	-24 759 €	0 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	10 503 €	18 720 €

L'analyse des comptes du délégataire fait apparaître les éléments suivants :

- La délégation présente un résultat net de l'exercice de 18 702 € (en progression de + 78,23% par rapport à 2011 et tendant à retrouver le niveau de 2010),
- Les recettes sont stables (- 0,4%). Celles liées au droit de place des commerçants abonnés progressent de + 2,26% du fait de l'application de la formule de révision des tarifs.

Les droits de place des commerçants volants diminuent quant à eux de - 3,46%. Le prix induit une baisse des mètres linéaires vendus.

Pour le marché du centre-ville, 340 mètres linéaires sont vendus en moyenne par marché. Pour 2012, 18 séances ont enregistré des mètres linéaires inférieurs à cette moyenne (avec une séance avec 0 mètre vendu).

- Les dépenses sont en régression de - 2,80%. Ceci s'explique par une diminution des frais de personnel du fait du départ en retraite d'un agent et de la réaffectation des heures payées.

Par ailleurs, les amortissements sont en baisse de - 32,12%.

Pour 2012, la redevance versée par le délégataire est de 61 329 €. Compte-tenu de l'avenant n°2, la redevance annuelle forfaitaire s'élève à 25 440 €, a part déchets est de 30 817 €. Le délégataire a également versé une somme de 5 072 € correspondant au non-versé de la redevance complémentaire 2011.

Pour l'année 2012, aucune redevance complémentaire n'est due par le délégataire car les recettes des droits de places (353 358 €) sont inférieures au seuil d'intéressement établi selon les formules de révision à 357 826 €.

Je vous propose de prendre acte du rapport annuel présenté par la société Lombard et Guérin délégataire du service public de la halle et des marchés communaux pour l'exercice 2012.

P.J. : rapport annuel 2012

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Halle et marchés communaux

Rapport annuel 2012 du délégataire

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-1 et suivants,

vu la loi n° 93-122 modifiée du 29 janvier 1993, relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

vu sa délibération en date du 18 décembre 2008 confiant sous forme de délégation de service public à la Société Lombard et Guérin les marchés d'approvisionnement de la Ville,

considérant qu'en vertu de l'article L. 1411-3 du code précité, le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public à une analyse de qualité de service et que ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 27 novembre 2013,

vu le rapport annuel 2012 que la Société Lombard et Guérin, délégataire pour la gestion des trois marchés d'Ivry, a transmis à Monsieur le Maire, ci-annexé,

DELIBERE

par 39 voix pour et 4 abstentions

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du rapport annuel de la Société Lombard et Guérin, délégataire du service public des marchés d'approvisionnement de la Ville pour l'exercice 2012.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23 DECEMBRE 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 23 DECEMBRE 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 23 DECEMBRE 2013